

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 2 DECEMBRE 2010**

Convocation : 24/11/10 - Affichage : 09/12/10

Etaient Présents : Tous les conseillers municipaux sauf Gérard BRIE qui a donné pouvoir à Jean-Bernard CUENOT.

Secrétaire de séance : Christian TRONCIN.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

---

**Informations du Maire :**

**Aménagement de la place de l'espace culturel**

L'option la plus coûteuse passe à 198774.60€ au lieu de 212 008.34€ annoncés en séance car retrait de 13 233.74 € du marché qui correspondent aux travaux sur l'espace médical et seront réglés directement par les propriétaires.

**Réunion Publique Information TADOU (taxi à la demande) : Jeudi 9 décembre à 18 h 30 en Mairie de Roulans**

---

**ORDRE DU JOUR**

**I. PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2011**

**A/ Indemnité des élus**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal maintient pour 2011 les taux d'indemnité des élus adoptés en 2010 :

- Maire            37 % de l'indice brut 1015
- Adjoints        12,30 % de l'indice brut 1015

Le Maire et les adjoints n'ont pas participé au vote.

**B/ Tarifs Location Salles communales**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de maintenir pour 2011 les tarifs adoptés en 2010 soit :

	2008	2009	2010	VOTE 2011
<b>SALLE DES FETES</b>				
<b>Pour les Roulanais</b>				
Location Journée	100	100	110	110
Week-End	200	200	220	220
Supplément pour Vendredi soir - 19 h			20	20
Vaisselle - pour 50 couverts	15	15	15	15
Caution	300	300	300	300
Chauffage du 01/10 au 01/05	30/60	30/60	30/60	30/60
CEIA - la journée	60	60	60	60
<b>Pour les extérieurs</b>				
Location Journée	150	150	200	200
Week-End	260	260	400	400
Supplément pour Vendredi soir - 19 h			20	20
Vaisselle - 50 couverts	15	15	15	15
Caution	300	300	300	300
Chauffage du 01/10 au 01/05	30/60	30/60	30/60	30/60
<b>SALLE DE RECEPTION</b>				
<b>Pour les Roulanais</b>				
Location Journée	50	50	50	50
Location Week-end	100	100	100	100
Supplément Vendredi soir - 19 h			20	20
Supplément vaisselle - 50 couverts	15	15	15	15
Chauffage du 01/10 au 01/05	15/30	15/30	15/30	15/30
<b>Pour les Extérieurs</b>				
Location Journée	65	65	65	65
Week-End	130	130	130	130
Vaisselle - pour 50 couverts	15	15	15	15
Caution	300	300	300	300
Chauffage du 01/10 au 01/05	15/30	15/30	15/30	15/30
<b>SALLE ASSOCIATIONS - Tarif unique</b>				
Location Journée	30	30	30	30
Location Week-End	50	50	50	50
Caution	300	300	300	300
<b>SALLE R. A. M.</b>				
FRANCAS Relais Assistantes Maternelles		43 €/mois	43 €/mois	43 €/mois
<b>MAIRIE - 1<sup>er</sup> Etage</b>				
Le week-end pour les roulanais	120	120	150	150
Le week-end pour les extérieurs	150	150	200	200
Supplément pour vendredi soir - 19 h			20	20
L'après-midi (ou apéritif seulement)	55	55	55	55
Supplément Vaisselle	30	30	30	30
Caution y compris pour Associations	300	300	300	300
Supplément Chauffage le week-end	0	60	40	40
Supplément Chauffage la journée	0	30	20	20
Anniversaire Mercredi après-midi		35	35 + 15 si chauffage	35 + 15 si chauffage
<b>MAIRIE - Salle R. C.</b>				
Pour réunion	40	40	40	40
<b>Salle du Préfabriqué</b>				
Cours d'accordéon : par an	150	160	160	160

## Modification Convention Location Salles de l'espace Culturel

Sur proposition du Maire, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de modifier le texte de la convention comme suit :

### **Texte actuel :**

L'organisateur devra respecter la tranquillité et le repos des voisins sous peine de contravention (art. L. 2212.2 du Code Général des Collectivités territoriales). L'usage de la musique amplifiée est autorisé dans le respect des conditions énumérées dans le règlement de la salle des fêtes avec le limiteur de puissance.

### **Modification proposée :**

L'organisateur devra respecter la tranquillité et le repos .....territoriales). L'usage de la musique amplifiée est autorisé dans le respect des conditions du limiteur de son réglé à 88 décibels. Les branchements électriques de la sono et des instruments de musique sont autorisés uniquement aux prises de courant situées dans la salle des fêtes. Tout branchement aux prises de courant situées dans d'autres salles sont strictement interdits (cuisine, couloir, wc, hall, rangement, etc ...).

Toutes les portes et fenêtres doivent être fermées pendant la diffusion de la musique. La caution sera retenue en cas de plainte déposée par les riverains.

### **C/ Autres Tarifs**

Les tarifs 2011 sont adoptés comme suit : (augmentation uniquement pour le tarif location Chapiteau) :

	2008	2009	2010	2011
<b>Concessions au Cimetière Communal</b>				
Concession pour 30 ans de 3 m2	105	105	105	105
Concession - 30 ans - 5 m2			200	200
Caveau pour 30 ans de 3 m2	210	210	210	210
Caveau pour 30 ans de 5 m2	315	315	315	315
Concession Columbarium - 30 ans	610	610	610	610
<b>Droit de Stationnement</b>				
Vente Pizzas - Poulets - Kebab/mois	16	16	16	16
Commerçants ambulants - 1 passage	35	35	35	35
<b>Atelier de Distillation</b>				
Pour les roulonais - la journée	18	18	18	18
Pour les extérieurs - la journée	25	25	25	25
<b>Tarifs Divers</b>				
Location Salle Percepteur - par an	200	200	200	200
Gardiennage Eglise	300	300	300	300
Location Sono (Caution 300 €)	30	30	30	30
Location Chapiteau sans montage (6 personnes) avec contrôle commune	50 €/jour	50 €/jour	50 €/jour	80 €/jour
Location 1 table	3	3	3	3
Location 1 banc	1	1	1	1
Location Remorque	30	30	30	30
Photocopie noir et blanc A 4	0,20	0,20	0,20	0,20
Photocopie couleur Associations A 4	0,50	0,50	0,50	0,50

Remplacement Vaisselle	2010	2011
Assiettes et tasses	4.80	4.80
Verres	2.20	2.20
Couteaux	1.00	1.00
Fourchettes et cuillères	1.00	1.00
Cuillères à café	0.50	0.50
Légumiers 26 cm	5.00	5.00
Légumiers 24 cm	6.50	6.50
Pots à eau	17.00	17.00
Paniers à pain	7.00	7.00
Plats ovales 40 cm	6.00	6.00
Plats ovales 45 cm	8.00	8.00
Plats ronds 33 cm	7.00	7.00
Plateau antidérapant	25.00	25.00
Plateau de service	5.00	5.00
Couteau à découper	18.00	18.00
Couteau à pain	55.00	55.00
Cuillère à service	6.50	6.50
Fourchette à service	6.50	6.50
Louche	4.00	4.00
Balai	5.00	5.00
Serpillère	1.00	1.00
Pelle et Balayette	5.00	5.00
Sceau	3.00	3.00
Coupe à glace	2.00	2.00

#### D/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du Maire, les subventions 2011 sont adoptées comme suit :

	VOTE 2008	VOTE 2009	VOTE 2010	VOTE 2011
Amiral Jean de Vienne	230	230	230	230
Amis d'Aigremont	230	230	230	230
Anciens Combattants	60	60	60	60
A.I.S.C.R.	230	230	230	230
Club de l'Amitié Roulanaise	230	230	230	230
Comité Local d'Animation Roulanaise	230	230	230	230
Donneurs de Sang	230	230	230	230
Eden Roc - Escalade	0	0	230	230
FC Aigremont - Section Vétérans	0	230	230	230
Football-Club d'Aigremont	230	230	230	230
Franças - pour sortie ados	0	0	100	100
Gars d'Aigremont	230	230	230	230
Parents d'élèves - COMPER	230	230	230	230
Prévention Routière	50	50	50	50
Souvenir Français	60	60	60	60
Sports et Loisirs	230	230	230	230
Tennis-Club Roulans-Pouligney	230	230	230	230
Ecole de Musique - CLAR (1)	2 856	4 000	4 000	2 900

Délégués Education Nationale Roulans	60	30	50	50
Musique - Affaire ROUSSILLON	1 678	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 294</b>	<b>6 960</b>	<b>7 310.00</b>	<b>6 210</b>

(1) École de musique : 3500 € voté le 25/09/10

La participation des frais du directeur par les élèves des communes extérieures s'élève à 1800€ soit 600 € pour l'année 2010. La subvention de l'école de musique a donc été proposée pour 2011 à hauteur de : 3500 - 600 = 2900 €. Subvention prévisible 2012 : 4000 - 1800 = 2200 € (à reconfirmer).

### C/ ACHAT DE TERRAINS

Comme il l'a déjà évoqué précédemment, le Maire propose d'acquérir en 2011 deux parcelles appartenant aux Consorts VUILLET/BALANDRET au prix estimé par France Domaines :

- **Section C n° 1289 « Aux Enterres »** d'une contenance de 65 a 91 ca classée pour partie en zone AU 1y (environ 36 a 26 ca ) et NI (environ 28 a 65 ca )  
estimée à 6900 € (0.50 du m<sup>2</sup> en NI et 1.5€ du m<sup>2</sup> en AU1y)
- **Section AD 1 « Aux Enterres Sud »** d'une contenance de 51 a 72 ca classée pour partie en zone UB (environ 4 a 88 ca ) et pour partie en AU 1 ( environ 46 a 84 ca ).  
Estimée à 41 400 € (8 € du m<sup>2</sup> pour l'ensemble)

Après vote, il ressort que le conseil municipal rejette ces acquisitions jugées trop onéreuses :

- pour la parcelle C 1289 : par 13 voix contre et 1 abstention,
- pour la parcelle AD 1 : par 1 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.

## 2. DECISIONS MODIFICATIVES 2010

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires ci-dessous sur l'exercice 2010 :

### Budget Lotissement :

Décision Modificative n° 2

SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
COMPTE	MONTANT		COMPTE	MONTANT
3355			O21	
3555	1586		3555	1586
			3355	
			16874	
TOTAL	1586		TOTAL	1586
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
COMPTE	MONTANT		COMPTE	MONTANT
O23			7015	
6015		*		
6045				
605				
608		transfert	796	
7133			71355	1586

71355	1586			
6522		reversement		
TOTAL	1586		TOTAL	1586

**Budget Assainissement :**

Décision modificative n° 1

Section de Fonctionnement

- DF - 022 - Dépenses Imprévues	- 100 €
- DF - 6811 - Dotations Amortissement	+ 100 €

**Budget Forêt :**

Décision modificative n° 1

Section d'investissement :

DI - 2117 - Travaux ONF.....	+ 470 €
RI - 021 - Virement du Fonctionnement	+ 470 €

Section de Fonctionnement :

DF - 023 - Virement en Fonctionnement	+ 470 €
DF - 61524 - Entretien Forêt	- 470 €

Le Maire a développé en détail les comptes 2009 du budget forêt. A noter une très forte recette du produit de l'affouage 9000 € et un reversement au budget général à venir de 30000 €.

**Budget Général :**

A la demande du Maire, le Conseil Municipal donne également son aval pour la réalisation de différents travaux sur le budget général :

- Travaux de Marquage Supplémentaire 2 607 € ttc (art. 2315)
- Levé Topographique Pt Roulans 2 458 € ttc (fonct.)
- Remplacement des 3 convecteurs espaces culturel : 3 898.96 € ttc (art. 2313)

Ces travaux ne nécessitent pas l'ouverture de crédits supplémentaires ; les crédits restants étant suffisants.

**3. Modification statutaire de la Communauté de Communes Vaïte-Aigremont**

Prise de compétence Zone de développement éolien

Le Maire expose que lors de sa séance du 4 octobre 2010, le conseil communautaire de la CCVA a approuvé la prise de compétence et la modification statutaire liées au projet éolien en vue de la création éventuelle d'une zone de développement éolien (ZDE) sur la Commune de Villers-Grelot.

Pour réaliser et déposer un dossier de ZDE à l'issue des résultats de l'étude de faisabilité, il est nécessaire d'engager au préalable une procédure de modification statutaire pour exercer cette nouvelle compétence. Celle-ci est une compétence librement consentie transférée par les communes membres suivant les règles de droit commun prévues par l'article L. 5211-17 du CGCT s'intitulant comme suit :

« Etudes de faisabilité de projets éoliens sur le territoire intercommunal - réalisation et dépôt de dossier de zone de développement éolien sur le territoire intercommunal ».

Dans cette perspective, la CCVA sollicite l'approbation des communes membres.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée délibérante refuse par 1 voix pour, 10 contre et 3 abstentions, la prise de compétence ZDE par la Communauté de Communes Vâite-Aigremont.

### 3. FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le Maire rend compte à l'assemblée des dernières infos qu'il a obtenues quant aux perspectives de fusion des communautés de communes dont le calendrier suivant :

- 31/12/2011 : Publication du schéma départemental de coopération intercommunal,
- du 01/01/2012 au 31/12/2012 : Proposition par le Préfet quant à la mise en œuvre du schéma (période transitoire)

Procédure de fusion pendant cette période

- Notification de l'arrêté par le Préfet aux EPCI pour avis des conseils communautaires
- Notification de l'arrêté par le Préfet aux communes (accord de chaque conseil municipal)

L'arrêté prononçant la fusion suppose l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux.

Si vote défavorable : Avis de la CDCI - Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Le Préfet peut stopper la fusion ; il doit tenir compte de l'avis de la CDCI.

Si vote favorable : En 2ème lecture l'intégralité des compétences des établissements fusionnés revient au nouveau EPCI.

Le Maire précise qu'avant le 31/12/2011 les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer une nouvelle organisation de leur territoire (modification du périmètre, fusion ...) et qu'il convient de profiter de cette opportunité pour lancer une réflexion : fusionner avec qui à l'avenir et avec quels projets communs ?

A sa demande, l'assemblée approuve le lancement d'une étude comparative des compétences des communautés de communes voisines afin de garantir le meilleur choix pour ROULANS.

### 5. RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2011

Le Maire expose qu'il convient de recruter un coordonnateur communal ainsi que 2 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population qui débutera le 20 janvier 2011 pour prendre fin le 19 février.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal mandate le Maire à cet effet et fixe la rémunération de chacun des agents recenseurs à **1164,50 € bruts** (soit 50 % chacun de la dotation Etat).

Seront désignés par arrêté municipal :

- Coordonnateur communal : Marie ROLLAND, attachée territoriale au sein de la mairie,
- Agents recenseurs : Mireille BRAILLARD et Sandrine RIVA, toutes deux domiciliés à Roulans.

### 6. QUESTIONS DIVERSES

#### A/ Diagnostic Accessibilité des bâtiments communaux

Le travail de la commission est à présent terminé et les premiers rapports établis par la SOCOTEC sont parvenus en mairie. Marinette MASSON, membre de la commission, prépare un résumé des études et le présentera avec les dossiers gymnase et cimetière non terminés à ce jour.

## **B/ Rapport Construction Espace Culturel**

Le Maire a donné compte-rendu du rapport Saretec concernant le dossier contentieux ouvert contre HDL. Il reste à ce jour dans l'attente de la réponse de cette société quant à une négociation amiable faute de quoi recours sera fait par la municipalité auprès du Tribunal.

## **C/ Commissions**

Dominique FIATTE fait part de sa volonté de ne plus être membre des commissions de la CCVA. Un remplaçant sera nommé lors d'une prochaine session du conseil municipal.

Le Maire,  
A. JACQUOT